

BREVES

L'effectif de l'équipe environnement à nouveau au complet...

Depuis début avril 2013, trois nouveaux agents ont été recrutés au sein de l'équipe environnement pour participer aux travaux sur les cours d'eau et sur l'entretien des sentiers de randonnée. Originaires respectivement de Maringes, Chazelles sur Lyon et Chamboeuf, Julien, Mourad et Hervé ont signé un Contrat Unique d'Insertion pour une période de six mois. Depuis leur arrivée, ils ont participé à plusieurs chantiers de stabilisation de berges de rivière utilisant le génie végétale.

L'équipe environnement sur le Couzon à Châtelus



Une nouvelle station pour la commune de Chevières

Dès le mois de septembre 2013, les lagunes du « Guichard » vont être remplacées par un système de traitement des eaux usées composé de deux étages de filtre à sable plantés de roseaux. Ce nouveau dispositif va permettre d'améliorer la qualité de l'eau de la Gimond rive gauche. Parallèlement à ce chantier, un réseau d'assainissement va être posé pour raccorder les habitations du hameau de la Fontanelière au nouveau système d'épuration mis en place.

Réalisé avec l'aide financière de :

Rhône-Alpes



LE SIMA COISE

Un nouvel agent au sein de l'équipe du SIMA...



Anthony Defours
sur le Rosson à Larajasse

Depuis le 1er avril 2013, Anthony Defours titulaire d'un MASTER Ingénierie des Milieux Aquatiques et des Corridors Fluviaux, après un an passé au sein de la délégation Régionale de l'Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques, a rejoint pour quatre mois l'équipe du SIMA. Ses missions sont de réaliser, au côté d'Emile Dufaux, un nouvel état des lieux de la végétation des bords de rivière et des ouvrages de la Coise et de ses affluents.

Concernant la rivière, les zones d'érosion, la pathologie de la ripisylve, la présence de faune nuisible seront pointées précisément.

Lors du diagnostic des ouvrages, un point précis sera fait sur leur impact au niveau du transport sédimentaire, sur la circulation du poisson et sur les conséquences en termes de réchauffement de l'eau.

L'objectif final de cette étude est de définir des enjeux et suite à cela fixer les objectifs de gestion par secteur de cours d'eau.

Ce travail, associé à l'étude piscicole portée par les fédérations de pêche de la Loire et du Rhône doit permettre de réaliser un bilan des travaux réalisés depuis 2003 et de mettre en œuvre un nouveau plan de gestion pour les années à venir.

Etat des lieux des zones humides

A l'initiative du Conseil Général de la Loire dans le cadre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) un inventaire de toutes les zones humides va être réalisé sur l'ensemble du bassin versant de la Coise.

Cette étude confiée au bureau d'études CESAME va permettre d'inventorier et de cartographier toutes les zones humides dont la surface est supérieure à 1 ha. Ces dernières seront caractérisées au regard de leur fonctionnement hydrologique, leur intérêt hydraulique, biologique et patrimonial. Cet inventaire permettra de cerner les secteurs à enjeux : intérêt écologique particulier ou intérêt stratégique pour la gestion de l'eau.



Zones humides

L'intérêt des zones humides concerne aussi bien la qualité que la quantité de l'eau des cours d'eau. Elles jouent un rôle de filtre naturel épuratoire et également de tampon en période de hautes eaux ou « d'éponge » en restituant l'eau en période de sécheresse. Autant de bienfaits qu'il est nécessaire de préserver et avant tout de connaître.

Réflexion sur des changements de pratiques de désherbage

Le SIMA accueille pour 3 mois, Claire Righi, étudiante en master « Développement durable » pour travailler sur l'entretien des espaces publics de la commune de Veauce.

Elle réalisera un plan de gestion différenciée où les objectifs sont de dresser un état des lieux des pratiques de désherbage, d'évaluer les enjeux en termes de protection des milieux et des riverains, et enfin de proposer des méthodes d'entretien économe en herbicide.

Un printemps pluvieux...



La Coise à Saint-Galmier

Les mois d'avril et mai ont été copieusement arrosés. Si cette situation est un peu désagréable pour l'ensemble des citoyens, et a rendu le travail des agriculteurs un peu compliqué elle a par contre permis un bon remplissage des réserves d'eaux superficielles et souterraines.

Le 2 mai, un orage d'une rare violence avec des précipitations d'environ 50 mm en moins d'une heure, ont occasionné de gros dégâts sur la commune d'Avezieux et principalement sur les berges du ruisseau du Duret et de la Gérinière.



La Gérinière à Avezieux

Le cumul des précipitations sur ces deux mois dépasse 230 mm

Réalisé avec l'aide financière de :

Rhône-Alpes



Le désherbage mécanique dans les communes.

Doucement mais sûrement, les pratiques de désherbage des espaces communaux changent et progressivement le mécanique prend la place du chimique. Aujourd'hui ce sont plus de 25 communes qui ont travaillé sur cette thématique avec l'accompagnement de Justine Lagrevol. Certaines ont pour l'instant simplement réalisé un diagnostic des pratiques. Cette démarche à elle seule permet déjà de diminuer presque dans tous les cas l'utilisation des désherbants (de quelques litres de produits jusqu'à une réduction de plus de 8 fois par rapport aux quantités de départ) par une sensibilisation sur le bon choix et le dosage des produits en fonction des objectifs fixés et de la nature des sols.

Dans tous les cas, l'abandon des désherbants doit s'accompagner d'un changement dans les choix d'entretien. Le mécanique ne permet pas d'obtenir les mêmes résultats que le chimique à moins d'augmenter d'une façon très importante les moyens en personnel. Il est donc nécessaire d'avoir un autre regard sur les herbes qui poussent dans nos villes et villages.

Une grande attention doit être portée sur les nouveaux aménagements urbains afin d'anticiper leur entretien. Quelques exemples simples : attention aux joints entre les enrobés et les trottoirs ou murs, ces espaces sont des lieux où les herbes peuvent germer et se développer. Un lampadaire posé au milieu d'un trottoir va rendre difficile le passage d'un engin pour réaliser un désherbage mécanique, de même qu'un cheminement piétonnier en gore de deux mètres de large n'a pas d'utilité si il n'a pas une fréquentation importante. Il faut garder en mémoire que le « pied tond »...

A ce jour plusieurs communes ont investi dans du matériel pour faciliter le désherbage mécanique.

A Saint Symphorien sur Coise, un « stabnet » a été acheté et va être utilisé pour traiter toutes les surfaces en gore.

A Chazelles sur Lyon, Saint Galmier, Saint Médard en Forez, Saint Denis sur Coise ou encore Chamboeuf, des brosses, des binettes électriques ou encore des réciprocatrices vont permettre progressivement d'atteindre le « zéro phyto » sur les secteurs des communes les plus vulnérables (proximité de points d'eau, zones imperméables.....) ou sur la totalité du territoire.



Utilisation de la brosse pour supprimer les herbes en bordure de trottoirs à Chamboeuf

Reconduction des MAE réduction de l'utilisation des désherbants sur cultures.

Comme chaque année, lorsque le syndicat est opérateur de mesures agro environnementales, les mois de mars et avril sont une période d'activité intense pour permettre aux agriculteurs volontaires de s'engager dans des démarches environnementales. L'échéance du 15 mai pour les déclarations PAC est la date butoir pour un agriculteur pour s'engager.

Justine Lagrevol, après avoir réalisé, chez l'agriculteur, un premier diagnostic des pratiques de désherbage, sollicite le bureau d'études SCE afin que ce dernier puisse réaliser un diagnostic complet de l'exploitation. Cette démarche rendue obligatoire par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne permet dans le cadre d'un diagnostic global à l'échelle de l'exploitation de mener une réflexion sur d'éventuels changements de pratiques qui permettraient d'être un peu moins dépendants des intrants tels les engrais ou les désherbants, tout en maintenant le bon fonctionnement de l'exploitation. Au delà de l'« empreinte environnementale », le diagnostic s'attarde également sur les volets socio-territoriaux et économiques faisant partie intégrante du fonctionnement de l'exploitation.



Visite des parcelles lors d'un diagnostic

A l'issue de ce travail de terrain, le diagnostiqueur rédige un rapport qui servira à l'instruction du dossier MAE, et qui permettra également de transmettre à l'agriculteur des préconisations afin de mieux intégrer les problématiques d'érosion des sols et de pollution de l'eau dans les pratiques culturales.

Une 2ème visite est prévue durant l'été 2013 pour échanger sur l'ensemble des préconisations réalisées.



Parcelles entourées de haies, visitées pendant un diagnostic.

Les haies permettent de limiter le ruissellement de l'eau et des polluants, elles servent d'abris au bétail et de lieu de nidification, de nourriture et de repos à toute la faune.

Réalisé avec l'aide financière de :

Rhône-Alpes



Au final, c'est un peu plus de 30 agriculteurs qui ont réalisé ce diagnostic, et qui se sont engagés pour 5 ans dans une mesure de réduction de l'utilisation des herbicides sur près de 900 ha.

Pour en savoir plus rendez-vous sur notre site internet - rubrique Actualités www.sima-coise.fr

Nouveau marché pour des campagnes de vidange des ouvrages de pré-traitement des eaux usées

A compter du mois de juillet 2013, les usagers concernés par l'assainissement non collectif pourront bénéficier dans le cadre de campagnes groupées, de tarifs préférentiels pour faire réaliser la vidange de leurs ouvrages de pré-traitement des eaux usées issues de l'assainissement non collectif.

Pour connaître les tarifs et les modalités administratives, les personnes intéressées peuvent contacter les techniciens du SPANC :

Tél: 04 77 94 49 61
ou par mail : spanc@sima-coise.fr

Coût moyen de l'assainissement non collectif suivant le type de filières sur la période 2011-2013

Filtre à Sable Verticale Drainé,
5 Equivalent Habitant (EH):
coût moyen 8 575 € (pour 18 installations)

Filière compacte coco, 5EH:
coût moyen 9 535 € (pour 8 installations)

Filière compacte zéolithe, 5EH:
coût moyen 9 748 € (pour 19 installations)

Micro station 6EH:
coût moyen 7 665 € (pour 9 installations)

Tranchées d'épandage, 5EH:
coût moyen 5 060 € (pour 4 installations)

Retrouvez toutes ces informations sur notre site : www.sima-coise.fr

Poursuite des opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées points noirs sur le bassin de la Coise.

Grâce au 10ème programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le minimum de subventions auxquelles peuvent prétendre les usagers concernés est passé de 30 à 50%. Même si parfois les modalités administratives sont un peu complexes, pour l'année 2013, ce sont environ 80 usagers qui vont s'engager dans la démarche. Ces réhabilitations qui concernent des installations dont le rejet a un impact sur les milieux aquatiques devraient permettre, en complément d'autres opérations menées sur le territoire, d'améliorer la qualité de l'eau des rivières du bassin versant.

Aujourd'hui grâce à de nombreuses techniques d'épuration, il est possible de traiter la grande majorité des cas. Des filières classiques type tranchées d'épandage, filtre à sable vertical drainé ou non drainé aux filières plus complexes type filières compactes avec fibre de coco ou zéolithe (minéral microporeux appartenant au groupe des silicates) ou encore micros stations, le choix est large et peut s'adapter aux contraintes de pente, de nature du sol, de place disponible ou encore en fonction du choix de l'utilisateur.



Micro station à Saint Martin en Haut



Filière compacte à zéolithe à Bellegarde en Forez



Filtre planté de roseaux à Virigneux

Contactez les techniciens du SPANC

Karine AUBRY ET Joël SOUVIGNET au 04 77 94 49 61 ou spanc@sima-coise.fr